

la première quinzaine du mois d'août. Cette relation faite par une personne qui ne connaît pas les symptômes de la rage semble être calquée sur une observation d'un chien rabique.

40. Nous avons avec le Dr Clark, chirurgien de l'hôpital de Bulawayo, fait l'autopsie d'un indigène qui avait été mordu à la main depuis un mois et demi par un chien qu'on soupçonnait atteint de rage, et qui était mort de la maladie.

Tous ces faits, et je pourrais en ajouter d'autres, m'ont permis de conclure que la rage existait en Rhodésie.

Elle peut certainement être venue du Nord du Zambèze, mais elle peut aussi, je crois, avoir été apportée du Sud ; ainsi, l'épidémie de Port-Elizabeth a très bien pu s'étendre et couvrir en quelque sorte pendant plusieurs années. Je sais bien qu'on prétend suivre la rage depuis le Zambèze jusqu'à Bulawayo, mais le premier cas ainsi importé coïncide avec une période où l'épidémie de rage semble battre son plein. Un chien peut apporter la rage dans une région, mais il faut plusieurs mois pour voir se développer une grosse épidémie. Ici, au contraire, on voit tout à coup un très grand nombre de chiens, de chats, d'ânes, de mulets, etc., développer la maladie. On a l'impression qu'elle existe là depuis assez longtemps. On dit que les indigènes d'un certain âge se souviennent d'une maladie semblable qui existait en Rhodésie il y a environ trente ans ; puis elle avait disparu.

Dans tous les cas, la rage sévissait avant 1900 dans le Barotseland, au Nord du Zambèze. Lovanika, roi du Barotseland, pendant le cours de 1901, un peu avant son départ pour l'Angleterre, où il allait assister au couronnement d'Edouard VII, a fait tuer tous les chiens de ses sujets. Ils étaient malades, dit-on. D'un autre côté, la rage serait inconnue dans le Congo français ; existerait-elle dans le Congo belge, qui touche au Barotseland ? Si non, comment est-elle arrivée au Nord du Zambèze, par le Nord de l'Afrique, ou par le Sud ?

En Rhodésie, les mesures de police sanitaire prises par le gouvernement pour lutter contre la rage dès son apparition ont été calquées sur celles qui sont en vigueur dans les autres pays ; mais elles ont été complétées quelques jours après

mon arrivée, le 23 octobre, par les mesures suivantes :

Tout propriétaire ou gardien de chien ou d'un animal pouvant avoir la rage doit, au premier signe de maladie, détruire cet animal ou le mettre dans l'impossibilité de nuire ;

Tout chien doit être à la chaîne ou muselé ;

Tout chien trouvé non-muselé sera détruit ;

Toute personne qui vient de tuer un animal enragé doit le brûler ou l'enterrer de suite dans un lait de chaux, à une profondeur de 4 pieds. Une amende de 1,250 francs ou 2 mois de prison avec travaux forcés sont infligés à toutes personnes qui ne se conformeraient pas à ces mesures.

Jusqu'au 10 janvier 1903, on avait détruit plus de 80,000 chiens ; 5,000 muselières, à six francs l'une, ont été vendues par le gouvernement aux indigènes, qui se conforment volontiers, car ils comprennent l'importance de ces mesures pour lutter contre l'épidémie.

Il n'a pas toujours été aussi facile d'imposer à ces nègres d'origine zouloue des mesures de police sanitaire. En 1896, lors de l'épidémie de peste bovine, les autorités voulurent tuer tous les bovidés qui se trouveraient dans le district infecté ; les noirs, ne comprenant pas l'utilité de ces hécatombes, se révoltèrent et profitèrent de l'absence de la police, qui avait été amenée par le Dr Jameson pour l'aider à accomplir son fameux raid au Transvaal, et les autorités de la Chartered Co. eurent beaucoup de peine à rétablir l'ordre. Cette fois, les mesures de police sanitaire ayant été acceptées volontiers, l'épidémie ne tarda pas à diminuer ; mais je crois qu'il sera bien difficile de la faire disparaître de ce continent où il y a de nombreux fauves et où la population est encore très clair semée.

Au moment de mon départ, j'ai demandé, à la requête de la Chambre des Mines, un adoucissement aux mesures édictées peu après mon arrivée. La majeure partie des chiens errants avait été tués, si bien que les chiens pris étaient souvent des chiens de luxe, partis de chez leur maître sans muselière ou ayant perdu celle qu'ils portaient ; j'ai proposé la création d'une fourrière où les chiens pris sur la voie publique seraient conservés pendant vingt-quatre heures, pour permettre à leur maître de venir les y